SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES BILAN 2025

La publication des opérations comptables des collectivités territoriales pour l'année passée (source DGFIP) permet de faire un bilan de leurs finances en 2025[1]. Les évolutions sont appréciées par rapport à 2024, mais aussi à 2019, année de référence « avant crises ».

En Md€	2019 (Exécution)	2024 (Exécution)	2025 (Projection[2])	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Recettes réelles de fonctionnement	210,4	240	245,4	+2,3%	+16,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	175,8	207,6	210,5	+1,4%	+19,7%
Épargne brute	34,6	32,3	34,8	+7,8%	+0,6%
Épargne nette	20,7	17,6	19,5	+10,9%	-5,8%
Dépenses réelles d'investissement	77	85,3	87,1	+2,1%	+13,1%
Trésorerie	44	46,9	45,6	-2,8%	+3,6%

Source : DGfip, Estimation 2025

Synthèse

- **Les finances des collectivités locales se sont améliorées en 2025.** L'épargne brute (34,8 Md€, +7,8 %) et l'épargne nette (19,5 Md€, +10,9 %) ont connu une forte progression.
- **Les dépenses d'investissement atteignent un record historique** à 87,1 Md€, portées à la fois par une forte épargne, un FCTVA dynamique et un recours accru à l'emprunt.
- **Les recettes fiscales locales sont restées très dynamiques** : hausse des impôts et taxes (+2,4%), et inversement de tendance des DMTO (+19,8 %) confirmant la sortie progressive de la crise immobilière.
- **Situation contrastée selon les niveaux de collectivités** :
 - **Le bloc communal** présente des indicateurs au vert et en progression
 - **Les départements** voient enfin une amélioration mais restent structurellement fragiles
 - **Les régions,** avec des recettes en légère baisse et une trésorerie en tension, ont réduit leurs investissements.
- **Budget 2026** : l'effort budgétaire net demandé reste modeste au regard de l'épargne brute des collectivités et pèse principalement sur les intercommunalités.

[1] Une première note a été publiée en amont des élections municipales (février 2026) sur les finances du bloc communal.

[2] **Méthodologie :** les données présentées dans cette note correspondent aux chiffres d'exécution jusqu'en **2024**. Pour **2025**, à la date de rédaction, les données disponibles portent sur l'exécution **à fin février 2026**. Une **projection** a donc été réalisée par l'auteur en appliquant à 2025 le **même profil d'évolution,** très marginal, que celui observé en 2023 et 2024.

I. Les principaux indicateurs des finances publiques locales restent au vert et progressent

L'année 2025 marque **une nette amélioration des finances locales**, avec un **niveau des dépenses d'investissements** sans précédent. L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) n'excédant pas la croissance des recettes, on observe une augmentation significative de la capacité d'autofinancement.

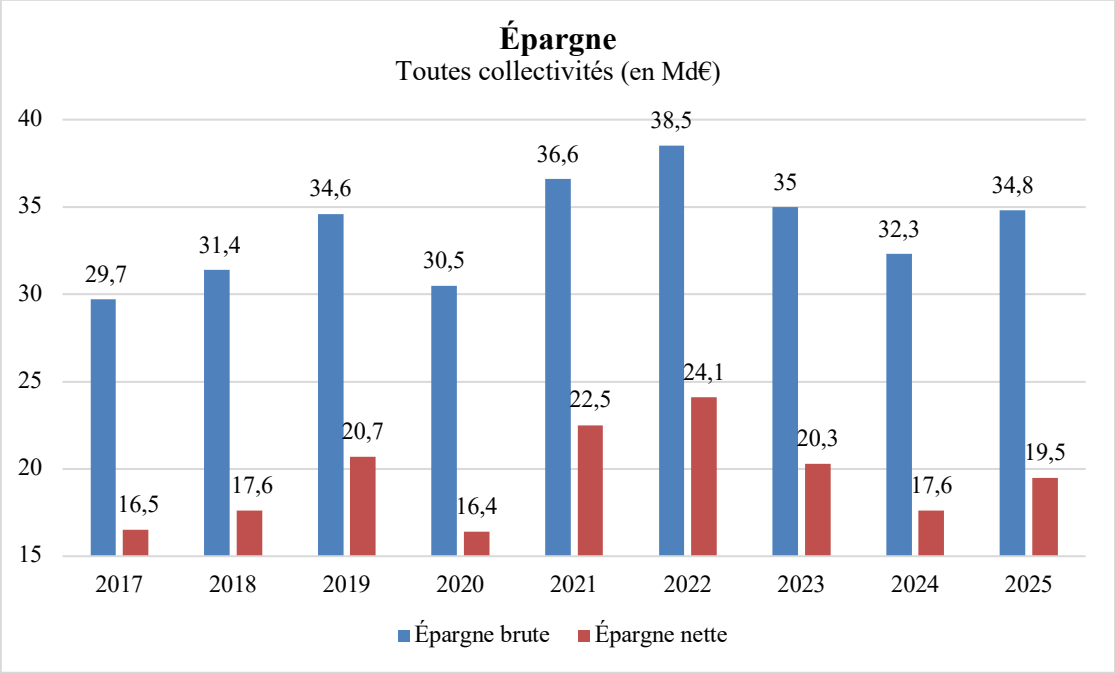
I.A. Les capacités d'autofinancement brute et nette des collectivités sont en augmentation

Capacité d'autofinancement (en Md€)	2019	2024	2025	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Épargne brute	34,6	32,3	34,8	+7,8%	+0,6%
Épargne nette	20,7	17,6	19,5	+10,9%	-5,8%

Source : DGfip, Estimation 2025

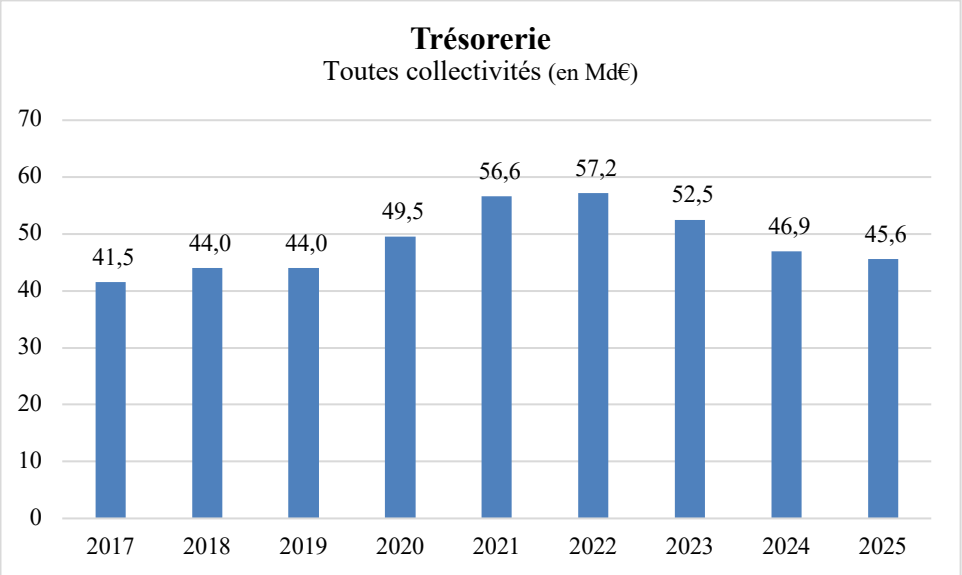
- Toutes collectivités confondues, les capacités d'autofinancement (CAF) brute comme nette sont en forte hausse et reviennent à des niveaux proches de 2019 :
 - **L'épargne brute en 2025 (34,8 Md€) augmente de 7,8%**. Cette augmentation est le fruit des efforts de gestion des élus locaux, de la dynamique des recettes fiscales mais également du ralentissement de l'inflation.
 - **L'épargne nette** à savoir l'épargne brute après déduction des remboursements de dette, (**19,5Md€)** augmente de 10,9%.

- On observe un retour de l'épargne à son niveau de 2019, effaçant toutes les crises traversées (Covid, inflation, énergie…), et qui démontre la force de résilience des collectivités locales. La baisse observée en 2023 et 2024 est largement imputable à la chute des DMTO.



Source : DGfip, Estimation 2025

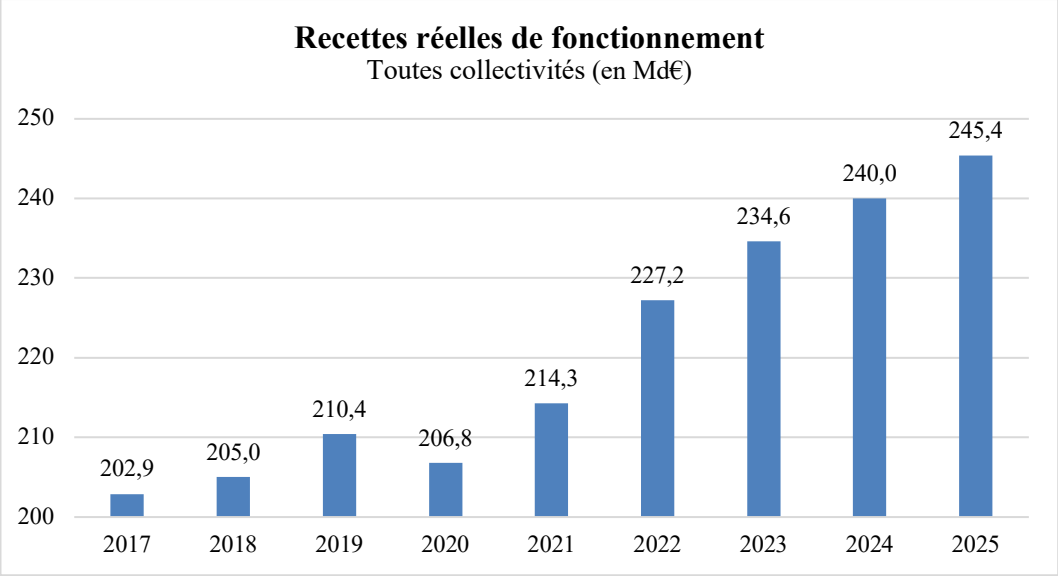
- **La trésorerie des collectivités** (solde positif du compte au Trésor) connaît une baisse de 2,8% en 2025 (**45,6 Md€**) liée à des niveaux d'investissements records, mais reste à un niveau élevé. Elle représente toujours près de 3 mois de dépenses de fonctionnement ou 6 mois d'investissement.



Source : DGfip, Estimation 2025

I.B. Des recettes réelles de fonctionnement en hausse

- En 2025, l**es recettes réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités s'établissent à 245,4 Md€** et augmentent de 2,3% (+5,4Md€), plus de deux fois l'inflation (0,9% en 2025). Depuis 2017, ces recettes ont augmenté de près de 21% à un rythme proche de l'inflation (20,6%).



Source : DGfip, Estimation 2025

- **Les impôts et taxes ont augmenté de 2,4% en 2025.** Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des bases locatives (+1,7% en 2025) et des hausses d'impôts votées par les exécutifs locaux. Mais elle est surtout portée par la **nette reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui enregistrent une hausse de 19,8%.** Cette hausse constitue une bonne nouvelle pour les finances des départements, très dépendants de cette ressource, après deux années consécutives de baisse (-22,3% et -12,8%).

Recettes réelles de fonctionnement (en Md€)	2024	2025	2025 (vs 2024)
dont impôts et taxes	163,7	167,6	**+2,4%**
dont concours de l'État	43,4	43,9	**+1%**
dont ventes de biens et services	10,9	11,8	**+7,9%**
dont participations et autres attributions	11,4	10,9	**-4%**
Total	**240**	**245,4**	**+2,3%**

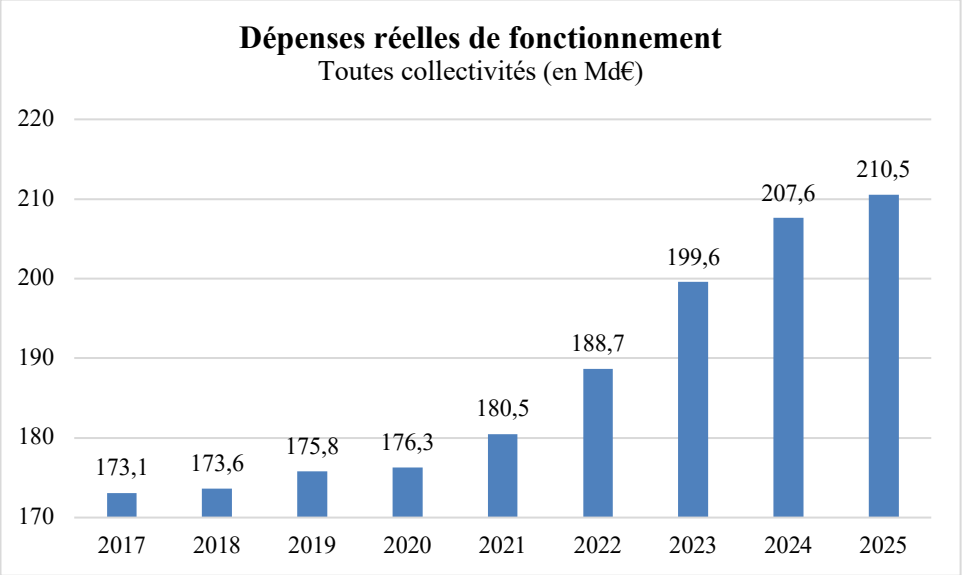
Source : DGfip, Estimation 2025

- La DGF des collectivités a augmenté de **150 M€ en 2025 et de 790M€ en trois ans**.

I.C. Une augmentation continue des dépenses des collectivités territoriales

En **2025**, les dépenses (fonctionnement + investissement) des collectivités augmentent de 1,6%.

I.C.1. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que l'inflation en 2025

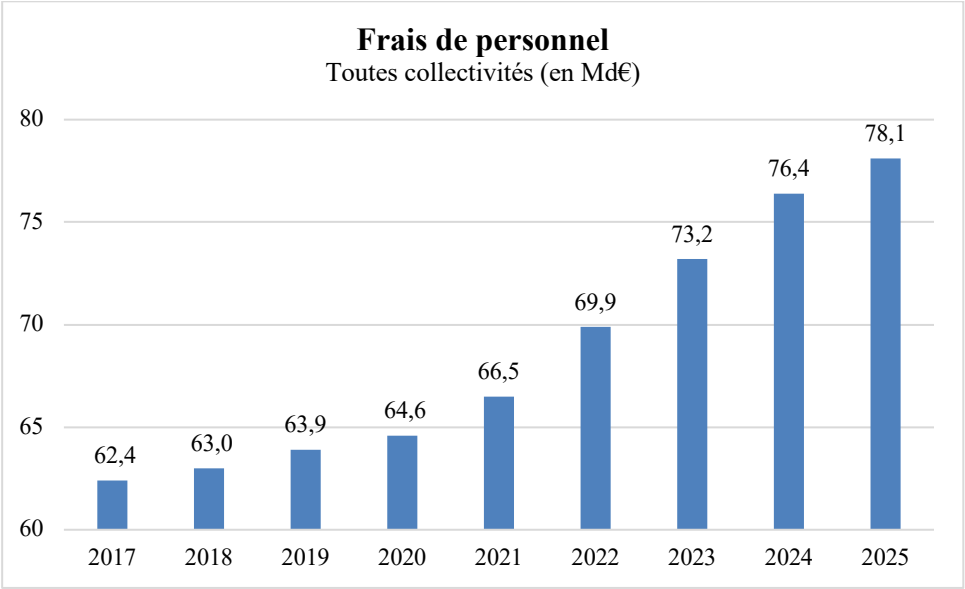


Source : DGfip, Estimation 2025

Toutes collectivités confondues, la **croissance des dépenses réelles de fonctionnement** est, en 2025, supérieure à l'inflation puisqu'elle est de **1,4%** sur un an pour atteindre **210,5 Md€**. Ce ralentissement, par rapport à celle observée en 2024, s'explique par la normalisation de l'inflation, avec une baisse des prix de l'énergie et une stabilisation des prix alimentaires.

Dépenses réelles de fonctionnement (en Md€)	2024	2025	2025 (vs 2024)
dont charges de personnel	76,4	78,1	+2,2%
dont achats et charges externes	41,2	41,9	+1,8%
dont charges financières	4,4	4,3	-4,2%
Total	**207,6**	**210,5**	**+1,4%**

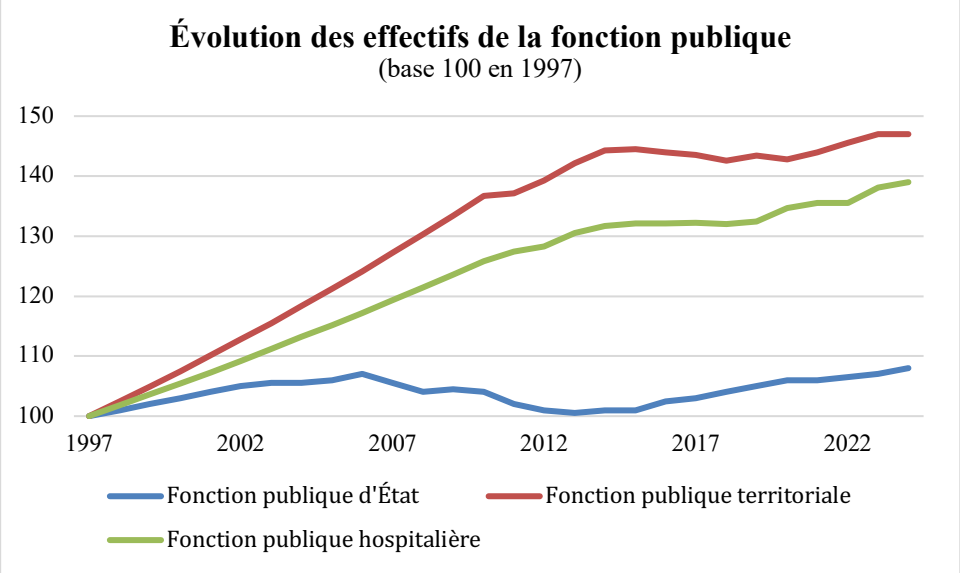
Source : DGfip, Estimation 2025



Source : DGfip, Estimation 2025

- Cette croissance est marquée par la **hausse des frais de personnel** de **2,2% en 2025**. Cette hausse s'élevait déjà à 4,4 % en 2024 ; **elle atteint 12 % sur trois ans et 25,2 % depuis 2017**.
 - La hausse des frais de personnel en 2024 s'explique grandement par l'effet « année pleine » de l'augmentation de +1,5 du point d'indice actée en 2023 (475 M€ pour 2024) et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à compter de 2024 (751 M€).
 - Cette hausse est portée en 2025 par l'augmentation des charges de sécurité sociale et de prévoyance (+7,1 % soit +1,4 Md€) depuis la modification du taux de cotisation des employeurs au régime de retraites des fonctionnaires territoriaux, qui passe de 31,65 % en 2024 à 34,65 % au 1er janvier 2025.

- Ces dépenses sont historiquement tirées par l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale. Sur les trente dernières années, alors que les effectifs de l'État et de l'hôpital ont augmenté respectivement d'environ 8 % et 39 %, ceux de la fonction publique territoriale ont progressé de 47 %.[3] Cette tendance s'est néanmoins infléchie depuis 2015.



Source : FIPECO, Insee

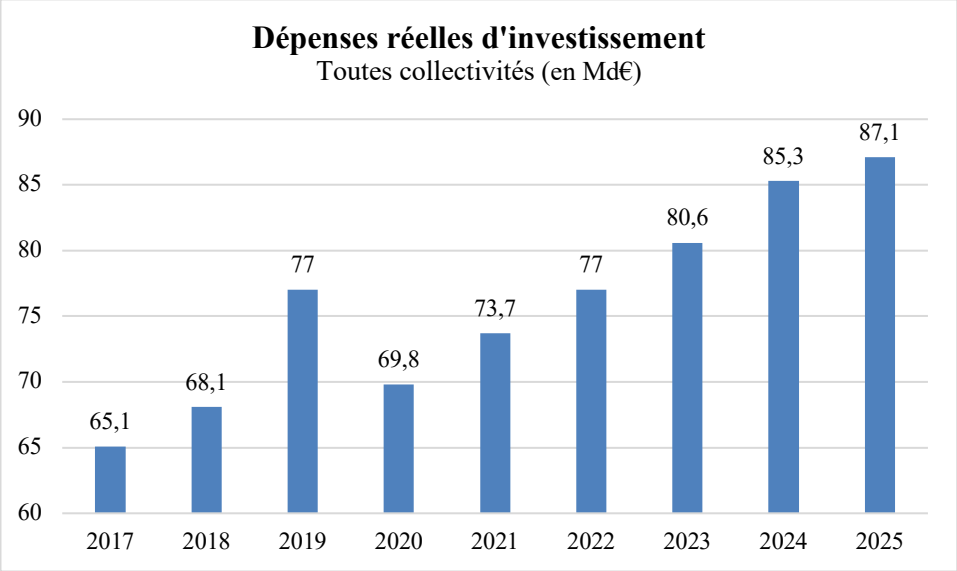
- Les dépenses de solidarité sont tirées principalement par la croissance de la prestation de compensation du handicap (+8,5 % soit +0,3 Md€) et du revenu de solidarité active (+1,3 % soit +0,1 Md€) et la légère baisse de l'aide personnalisée pour l'autonomie (-0,9 % soit -65 M€).

- Les charges d'intérêts de la dette ralentissent (-4,2%) après deux années de forte hausse, et restent un poste de dépense limité (4,3 Md€, 2% des dépenses).

[3] FIPECO dans sa note *Les effectifs de la fonction publique de 1997 à 2024* de février 2026 précise : « Les évolutions des effectifs des fonctions publiques d'État et territoriale sont corrigées dans cette note pour tenir compte du transfert de 140 000 agents de l'État aux collectivités locales à la fin des années 2000, en contrepartie de transferts de compétences, et pour être ainsi mesurées à périmètre constant. »

I.C.2. Les dépenses d'investissement atteignent un nouveau niveau record

- Les collectivités territoriales ont maintenu un **effort d'investissement soutenu en 2025**, atteignant un **niveau inédit de 87,1 Md€ soit une hausse de 2,1%**.



Source : DGfip, Estimation 2025

- **L'échéance des élections municipales de 2026** contribue à expliquer le dynamisme de l'investissement en 2025. **L'augmentation du coût du financement**, en raison des taux d'intérêt élevés et du coût des travaux, constitue un défi majeur pour le maintien de ce niveau d'investissement en volume dans le futur.

- **Par ailleurs, si l'investissement atteint un niveau record, les collectivités font face à un mur d'investissement en particulier pour financer la transition écologique et la mobilité**. Leur capacité à maintenir leur épargne brute et leur volonté d'augmenter leur taux d'endettement pour accroître leurs investissements sont les grands enjeux des prochaines années.

- Ces dépenses d'investissement sont financées, en plus de l'épargne nette, à hauteur de 39 %, par des recettes d'investissement (hors dette) stabilisées à 28 Md€. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA, 6,9 Md€), principale recette d'investissement des collectivités locales, reste dynamique (+11%), en lien avec le haut niveau de dépenses d'équipement observé depuis 2023.

Délai de désendettement (en années)	2024	2025
Bloc communal	5,4	**5,4**
Départements	6,4	**5**
Régions	6,4	**6,2**

- La capacité de désendettement des collectivités reste modérée et largement en dessous du seuil d'alerte de 12 ans. Elles gardent donc une marge de manœuvre pour investir sans oublier que leur endettement est compté dans la dette publique au sens maastrichtien.

II. Des finances locales hétérogènes en fonction de chaque niveau de collectivité

En Md€		2019	2024	2025	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Épargne brute	**Bloc communal**	18,5	21,3	21,7	+1,7%	+17,3%
	Départements	9,6	5,1	6,9	+34,8%	-28,1%
	Régions	6,4	5,9	6,3	+6,4%	-1,6%
Recettes (fonctionnement + investissement)	**Bloc communal**	139,1	164,7	169,8	+3,1%	+22,1%
	Départements	73	82,3	84,7	+2,9%	+16%
	Régions	35,6	42,1	41,5	-1,4%	+16,6%
Dépenses d'investissement	**Bloc communal**	44,9	52,2	55,5	+6,4%	+23,6%
	Départements	14,5	16	15,2	-5%	+4,8%
	Régions	13	17	16,3	-4,2%	+25,4%
Trésorerie brute	**Bloc communal**	33,6	39,3	37	-5,8%	+10,1%
	Départements	7,2	6,5	7,6	+15,7%	+5,6%
	Régions	3,1	1	1	-7,9%	-67,7%

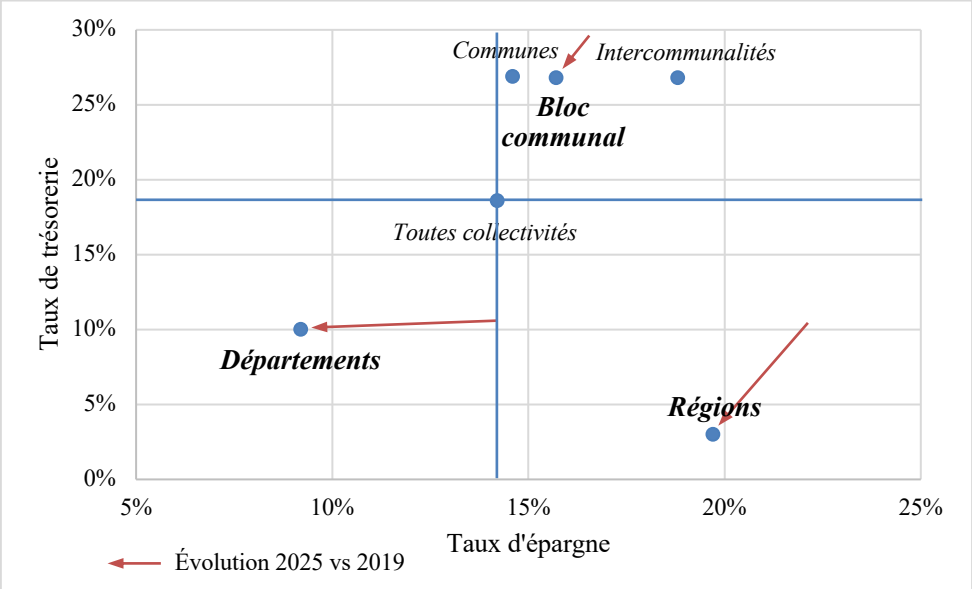
Source : DGfip, Estimation 2025

- **Le bloc communal** présente des indicateurs au vert et en progression. L'année 2025 est marquée par une consolidation de l'épargne brute. Les dépenses d'investissement atteignent un niveau record affectant la trésorerie. Par rapport à 2019, leurs recettes ont augmenté plus fortement que l'inflation.

- **Les départements** voient enfin une amélioration mais restent structurellement fragiles. Le rebond des DMTO soutient nettement les recettes, l'épargne et la trésorerie des départements, mais l'investissement reste en retrait.

- **Les régions**, avec des recettes en légère baisse et une trésorerie en tension ont réduit leurs dépenses d'investissement.

- Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), et le taux de trésorerie (trésorerie/RRF), permettent de comparer les différentes strates.
 - Les taux de trésorerie et d'épargne du bloc communal demeurent satisfaisants, malgré un léger tassement par rapport à 2019.
 - Si le taux de trésorerie des départements est resté stable, il demeure près de **deux fois inférieur** à la moyenne de l'ensemble des collectivités. La baisse des recettes issues des **DMTO** a pesé sur leur épargne, dont le taux a perdu près de **5 points depuis 2019**.
 - Le taux d'épargne des régions recule, mais reste satisfaisant et **nettement supérieur à la moyenne**. Le point d'alerte porte sur leur taux de trésorerie, **divisé par trois depuis 2019**.



Source : DGfip, Estimation 2025

II.A. Bloc communal : une situation qui reste très positive

En **2025, la situation financière du bloc communal continue de s'améliorer**, soutenue par une dynamique de recettes toujours favorable et un investissement qui reste à un niveau élevé.

Bloc communal (en Md€)	2019	2024	2025	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Recettes réelles de fonctionnement	113,9	135,8	137,9	+1,7%	+21,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	95,3	114,4	116,3	+1,6%	+22%
Épargne brute	18,5	21,3	21,7	+1,7%	+17,3%
Épargne nette	10	12,3	12,4	+0,8%	+22,5%
Dépenses réelles d'investissement	44,9	52,2	55,5	+6,4%	+23,6%
Trésorerie	33,6	39,3	37	-5,8%	+10,1%

Source : DGfip, Estimation 2025

- Sur le cycle électoral de 6 ans, **le bloc communal a traversé les différentes crises avec succès** : recettes, épargne et investissement ont crû plus que l'inflation (17,2%).

- En 2025, **les principaux indicateurs financiers du bloc communal restent au vert** à un niveau élevé : **épargne brute à 21,7 Md€ (+1,7 %)** et **épargne nette à 12,4 Md€ (+0,8%).**

- **L'investissement du bloc communal atteint un niveau record : 55,5 Md€** en 2025, soit **+6,4%** (+3,3 Md€), clôturant un cycle d'équipement très soutenu.

- **Les recettes de fonctionnement progressent en 2025 plus que l'inflation** (+1,7% soit +2,1Md€) soutenues par la dynamique de la fiscalité locale.

- **La trésorerie recule mais reste confortable** : **37 Md€ (-5,8 %),** soit **plus de 3 mois** de dépenses de fonctionnement ou **près de 8 mois** d'investissement.

Il existe, bien entendu, des écarts très significatifs entre les communes comme entre les intercommunalités. Aucun indicateur agrégé ne permet toutefois d'en mesurer la dispersion, notamment au regard de l'écart-type. Pour une analyse plus détaillée de ces écarts au sein des différentes strates, selon la taille et la nature des collectivités, vous pouvez consulter la note[4] sur le bloc communal, publiée en février.

[4] Cf la note de Jean-René Cazeneuve sur la *Situation financière du bloc communal – Bilan 2025* de février 2026

II.B. Départements : retournement de conjoncture

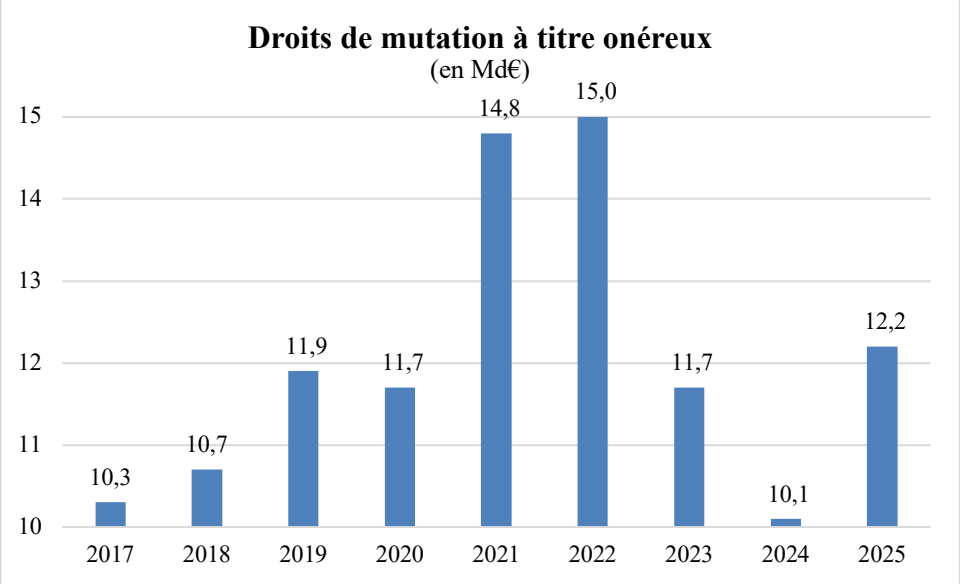
En **2025, la situation financière des départements s'améliore**, bien qu'elle reste fragile. Presque tous les indicateurs repassent dans le positif, après une forte chute de leur épargne brute et nette ces deux dernières années.

Départements (en Md€)	2019	2024	2025	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Recettes réelles de fonctionnement	67,6	**71,6**	75,7	+3,4%	+12%
Dépenses réelles de fonctionnement	58	**68,1**	68,8	+1%	+18,6%
Épargne brute	9,6	**5,1**	6,9	+34,8%	-28,1%
Épargne nette	NC	**1,9**	3,5	+85,6%	NC
Recettes réelles d'investissement	5,4	**9,1**	8,9	-2,2%	+64,8%
Dépenses réelles d'investissement	14,5	**16**	15,2	-5%	+4,8%
Trésorerie brute	7,2	**6,5**	7,6	+15,7%	+5,6%

Source : DGfip, Estimation 2025

- **Cette amélioration découle du rebond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui en 2025 enregistrent une hausse de 20,9 %.** Après avoir perdu 5Md€ en deux ans, ils remontent au-dessus du niveau de 2023.

- Elle a aussi été permise par la bonne maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

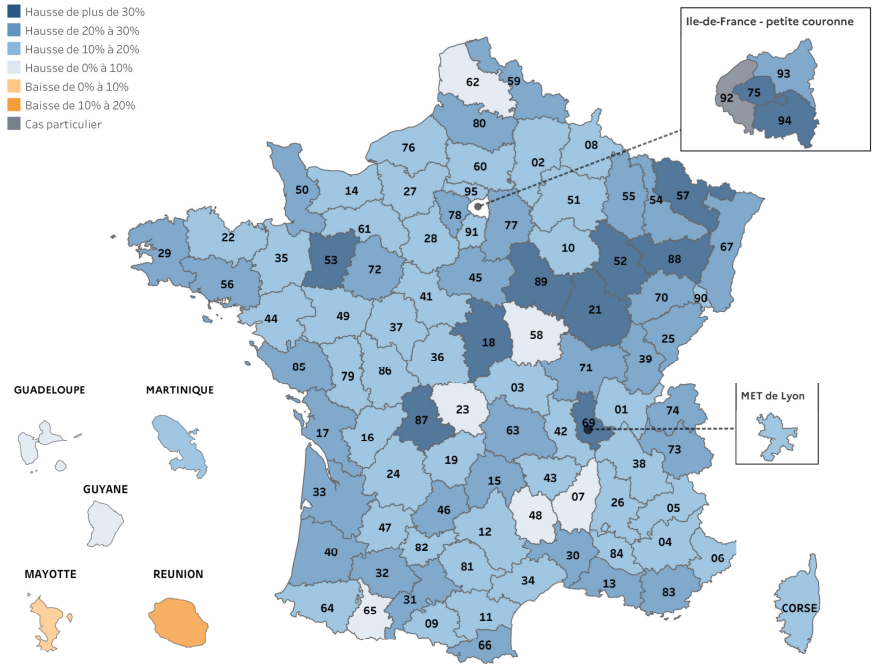


Source : DGfip, Estimation 2025

- Les départements demandent logiquement une **plus grande autonomie fiscale** afin de stabiliser leurs ressources et réduire leur dépendance aux dotations de l'État. Mais, **la principale fiscalité sur laquelle ils ont un pouvoir de taux, les DMTO, ne leur apporte pas cette garantie de ressource.**

Évolution 2025 vs 2024 des DMTO par département

(en %)



Source : DGfip, Bureau GP2A

- À périmètre comparable, **tous les départements sont en hausse sauf Mayotte et la Réunion :**
 - **11 collectivités affichent une hausse supérieure à +30 %.**
 - **31 collectivités enregistrent une hausse entre +20 % et +30 %** (dont le Gers +24%)
 - **45 collectivités sont entre +10 % et +20 %**.

- La loi de finances pour 2025 autorise les départements à relever le taux DMTO de **4,5 % à 5% entre avril 2025 et mars 2028**. **83 % des départements** (79 sur 94 + Métropole de Lyon) ont voté le passage au taux plafond de 5 %.

- Au-delà des DMTO, **les recettes réelles de fonctionnement augmentent nettement** (+3,4%), portées par le dynamisme du produit des impôts et taxes (+4,8%). Dans le détail, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance progresse (+7 %), tandis que le produit des impôts locaux recule (-2,1 %).

- Les **dépenses réelles de fonctionnement progressent** seulement de 1 %, sous l'effet notamment de la hausse des frais de séjour (+4 %), des prestations de compensation du handicap (+8,5 %) et, dans une moindre mesure, par le revenu de solidarité active (+2,1%), tandis que l'aide personnalisée pour l'autonomie recule légèrement (-1,1 %). À l'inverse, un effort de gestion est fait sur les achats et charges externes (-6%), les subventions (-5,4 %) et les participations versées (-3,2%).

- Sous l'effet de cet écart favorable entre recettes et dépenses, **l'épargne brute progresse fortement** (+34,8 %). Dans la même logique, l'épargne nette s'améliore très nettement, avec une hausse de 85,6 %.

- En matière d'investissement, les dépenses réelles reculent (-5 %), principalement en raison de la baisse des dépenses d'équipement (-10,1%).

II.C. Régions : des investissements en recul, une trésorerie sous tension

En 2025, **les finances des régions se consolident** malgré le recul continu de leur trésorerie. L'épargne nette comme l'épargne brute sont en hausse. Les recettes d'investissement se contractant, on observe une baisse mesurée des dépenses d'investissement, traduisant une gestion budgétaire responsable dans un contexte économique exigeant.

Régions (en Md€)	2019	2024	2025	2025 (vs 2024)	2025 (vs 2019)
Recettes réelles de fonctionnement	29	31	31,7	+2,4%	+9,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	22,5	25,1	25,5	+1,5%	+13,3%
Épargne brute	6,4	5,9	6,3	+6,4%	-1,6%
Épargne nette	NC	3,4	3,5	+4,5%	NC
Recettes réelles d'investissement	6,6	11,1	9,7	-12,3%	+47%
Dépenses réelles d'investissement	13	17	16,3	-4,2%	+25,4%
Trésorerie brute	3,1	1	1	-7,9%	-67,7%

Source : DGfip, Estimation 2025

- Les **dépenses réelles de fonctionnement** des régions progressent (**+1,5 %**), avec des évolutions très contrastées selon les postes. Cette hausse globale résulte principalement de la forte progression des **achats et charges externes** (**+16,2 %**), liée à la mise en place de conventions d'exploitation ferroviaire dans certaines régions. Comme pour les départements, on observe un effort de gestion portant notamment sur les **participations** (**-12,3 %**) et les **subventions versées** (**-8%**).

- Dans le même temps, les **recettes réelles de fonctionnement** progressent plus rapidement (**+2,4%**). Cette évolution repose sur la hausse du **produit des impôts et taxes** (**+2,1 %**), portée notamment par la progression de la **fraction de TVA compensatoire de la CVAE** (**+1,8 %**), du **produit des cartes grises** (**+9,9%**) et de l'**accise sur les énergies** (**+3,4 %**). À l'inverse, le **produit des impôts locaux** recule fortement (**-26 %**), principalement en raison du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Parallèlement, les **concours de l'État** diminuent (**-5,5 %**), sous l'effet du recul de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (**-36,3 %**). En revanche, les **ventes de biens et services** enregistrent une très forte progression (**+75,1 %**), portée par les reversements de recettes ferroviaires aux régions.

- Dans ce contexte, l'**épargne brute** s'améliore sensiblement (**+6,4 %**), confirmant un redressement par rapport à 2024 et un niveau supérieur à celui de 2023. L'**épargne nette** progresse également (**+4,5 %**), tout en restant légèrement inférieure à son niveau de 2023.

- Les **dépenses réelles d'investissement** reculent (**-4,2 %**), ainsi que les dépenses d'équipements (dont les **subventions d'équipement versées** (**-11%**), en particulier dans les secteurs du transport ferroviaire (**-23%**) et des fonds européens (**-31,9%**). Dans le même temps, les **recettes réelles d'investissement** diminuent fortement (**-12,3 %**), en raison du recul des **dotations et subventions reçues** (**-11,7 %**) ainsi que des **souscriptions d'emprunts** (**-14,1 %**), notamment dans le contexte de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux.

III. Les finances publiques locales en 2026

Contrairement aux craintes de certains[5], force est de constater que, malgré les efforts demandés aux collectivités en 2025, ces dernières ont poursuivi leurs investissements et amélioré leur situation financière.

III.A. Perspective pour 2026 : les efforts demandés compensés par des ressources nouvelles

Le budget 2026 impose aux collectivités locales un **effort financier global proche de 1,6 milliard d'euros**. Ce niveau est proche de celui demandé en 2025, et reste inférieur aux **4,6 milliards d'euros** initialement envisagés par le gouvernement.

PLF 2026 (en Md€)		Communes	EPCI	Départements	Régions	Total
Mesures d'économies	DILICO 2		-0,25	-0,14	-0,35	
	PSR VLEI	-0,37	-0,35			
	Variables d'ajustement (DCRTP)	-0,02	-0,29	-0,03	-0,19	
	FCTVA		-0,74			
	Dotations investissement & fonds vert	-0,09	-0,05	-0,01		
	Autres	-0,02		-0,01		
Total effort brut		**-0,51**	**-1,67**	**-0,18**	**-0,54**	**-2,9**
Mesures favorables	Fonds de sauvegarde			+0,6		
	Concours CNSA			+0,29		
	Formation IFSI				+0,22	
	Compensation exonération TFPNB	+0,05				
	DCT Corse				+0,05	
	Hausse de la fraction ETS versée aux AOM		+0,05			
	Prime des maires	+0,02				
Total effort net		**-0,44**	**-1,62**	**+0,71**	**-0,28**	**-1,6**
Mesures additionnelles	Compensation formation professionnelle				+0,26	
	Restitution DILICO 1	+0,08	+0,08	+0,07	+0,09	

Source : PLF 2026

- **Les mesures d'économies prévues dans le budget 2026 doivent être analysées de manière globale : elles sont en partie compensées par différentes mesures favorables**, qui s'ajoutent au début du remboursement du DILICO 1.
 - **Les départements apparaissent logiquement soutenus,** à hauteur de +0,78 Md€, ce qui montre que leur détresse financière a bien été entendue.
 - Les régions bénéficient également d'un léger soutien (+0,07 Md€), du fait de la tension sur leur trésorerie.
 - En revanche, on peut s'étonner que **les communes, qui demeurent pourtant la strate dont la situation financière est la plus favorable, ne soient mises à contribution** qu'à hauteur de -0,36 Md€. À l'inverse, les EPCI supportent l'effort le plus important, avec -1,54 Md€, alors même que leur situation est plus dégradée. Cette répartition interroge donc sur la cohérence de l'effort demandé entre les différentes strates de collectivités.

[5] André Laignel (AMF), parlant du budget 2025, dénonçait en novembre 2024 sur France Info, l'effort demandé aux collectivités comme *« une purge sans précédent »*.

III.B. Recommandations pour 2027

Ce bilan de la situation financière des collectivités locales en 2025 rend plus actuelles que jamais quelques recommandations :

- **Définir dans la loi le principe d'autonomie fiscale :** permettre aux collectivités de mieux appréhender leur pouvoir fiscal

- **Aligner compétences/ressources/responsabilités** : établir une correspondance plus stricte entre les ressources affectées et les compétences exercées par chaque niveau de collectivité.

- **Augmenter le niveau de péréquation, en particulier horizontale, pour les communes, les intercommunalités et les régions** : renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités afin de réduire les inégalités territoriales.

- **Mettre en place une loi de programmation des finances locales** : inscrire dans le temps une trajectoire financière cohérente et stable pour les collectivités, à l'image des lois de programmation des finances publiques de l'État. Le élus locaux doivent disposer d'une meilleure visibilité sur leurs ressources à moyen terme.

- **Réduire le poids des normes et les superpositions de compétences** entre l'État et les collectivités territoriales pour augmenter leurs marges financières.

- **L'état global des finances des collectivités territoriales leur permet de participer significativement à l'effort de redressement des finances publiques de notre pays**. Parce que cet effort pourrait avoir un impact sur les services publics et les investissements locaux, il doit être différencié, gradué et faire l'objet d'une concertation forte entre l'État et les collectivités et d'engagements réciproques dans le temps.

Annexe 1 : Mesures de la loi de finances pour 2025 en faveur des collectivités territoriales

- **Possibilité d'augmenter le taux plafond des DMTO de 4,5 % à 5 %** pour les départements, avec une **exonération pour les primo-accédants** (**+500 millions à 1 Md€**)
- **Création d'un versement mobilité régional de 0,15 %** pour les régions (**+500 millions d'euros**)
- **Affectation de 50 millions d'euros des recettes de quotas carbone** aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- **Relèvement du plafond de la taxe d'incinération des déchets** pour les communes
- **Augmentation de la DGF de 150 millions d'euros**
- **Renforcement de la DSU et de la DSR à hauteur de 300 millions d'euros et de 90 M€ pour la dotation d'intercommunalité.**
- **Affectation d'une fraction de la TICPE aux régions** pour compenser les coûts du Ségur de la santé (**215 millions d'euros pour les écoles d'infirmières**)
- **Prorogation des exonérations fiscales** dans les **zones franches urbaines et quartiers prioritaires**, incluant la **taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises (CFE)**
- **Report au 31 mars 2025 de l'abattement de 30 % de taxe foncière** pour les logements sociaux en quartier prioritaire
- **Exonération de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)** pour les assurances de groupe souscrites par les employeurs publics
- **50 millions d'euros pour la continuité territoriale en Corse**
- **2 millions d'euros supplémentaires pour la dotation générale à la décentralisation**
- **10 millions d'euros pour les aménités rurales**
- **Extension de la majoration de la DSR** aux communes classées en **zones FRR et FRR+**
- **Suppression de l'interdiction de cumul de la DETR** avec d'autres dotations d'investissement[6].
- **Abaissement du seuil de consultation des commissions DETR** de **100 000 € à 50 000 €**
- **Assouplissement des règles de répartition de la DSC**
- **6 millions d'euros pour la rénovation du bassin minier dans le Nord**
- **15 millions d'euros pour les plans État-région**
- **50 millions d'euros pour la rénovation urbaine**
- **5 millions d'euros pour les adultes relais**
- **5 millions d'euros pour les cités éducatives**
- **5,5 millions d'euros pour la bonification FRR des maisons France Services**
- **10,5 millions d'euros pour soutenir les tiers-lieux**
- **2,33 millions d'euros pour lutter contre l'habitat indigne**
- **Maintien du Fonds Vert à hauteur de 1,2 Md€**
- **37 millions d'euros pour le déploiement de la fibre à Mayotte**
- **Financement des EHPAD dans 25 départements via un forfait global unique**, fusionnant les financements des **ARS et des départements**
- **Alignement de la taxe de séjour sur l'inflation**
- **Clarification des modalités de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels**
- **Élargissement du zonage de France Ruralités Revitalisation**
- **2,09 millions d'euros pour une expérimentation d'aide aux petites communes** en ingénierie de projet.

[6] Finalement censuré par le Conseil constitutionnel